



Le Ministre

DIRECTION DU CABINET

DIRECTION GENERALE DES MINES

**DECISION N° 020/19/MMG/DIRCAB/DGM.
PORTANT SUSPENSION DES ACTIVITES D'EXPLOITATION DE LA
SOCIETE AGROALIMENTAIRE ET DE LA RECHERCHE DE
L'EXPLOITATION MINIERE (SOCAREM)**

LE MINISTRE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

- Vu** la Constitution de la République Centrafricaine du 30 mars 2016;
- Vu** la Loi n° 09.005 du 29 avril 2009, portant Code Minier de la République Centrafricaine ;
- Vu** le Décret n° 16.0218 du 30 mars 2016, portant promulgation de la constitution de la République Centrafricaine;
- Vu** le Décret n° 09.126 du 30 avril 2009, fixant les conditions d'application de la Loi n° 09.005 du 29 avril 2009, portant Code Minier de la République Centrafricaine ;
- Vu** le Décret n° 19.056 du 25 février 2019, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 19.063 du 03 mars 2019, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 18.186, du 19 juillet 2018, portant organisation et fonctionnement du Ministère des Mines et de la Géologie et fixant les attributions du Ministre

SUR RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL DES MINES

DECIDE

Article 1^{er} : Les activités de la Société Agroalimentaire et de la Recherche de l'Exploitation Minière (SOCAREM) basée à Bodiki dans la Sous-Préfecture de Bossembélé sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Motif : Refus de se conformer aux directives administratives.

Article 2 : La société Agroalimentaire et de la Recherche de l'Exploitation Minière ne reprendra ses activités qu'après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Loi et règlement en vigueur.

Article 3 : Le Directeur Général des Mines et le Commandant la Compagnie de l'Unité Spéciale Anti-Fraude sont chargés, chacun en ce qui le concerne de la stricte application des dispositions de la présente Décision.

Article 4 : La présente Décision prend effet à compter de la date de sa signature et sera notifiée à l'intéressée.

Fait à Bangui, le 13 JUIN 2019



Léopold MBOLI-FATRAN
Ministre des Mines et de la Géologie

Ampliations :

- SE PR/CE.....ATCR
- SE PM/CG.....ATCR
- DGM.....Pour suivi
- CC/USAF.....Pour suivi